

Les Français de plus en plus philanthropes



Climat délétère, difficultés économiques, chômage de masse... Ces phénomènes pesants ne semblent pas pouvoir stopper la générosité des Français. Selon la dernière étude conduite par Recherches & Solidarités, les particuliers ont donné entre 4,4 milliards et 4,6 milliards d'euros en 2015, un chiffre en hausse de 4 % par rapport à l'année précédente. Selon plusieurs sources, la philanthropie s'élèverait au total à quelque 20 milliards d'euros si l'on comptabilisait le temps passé par les bénévoles.

Les dons aux associations ouvrant droit à déduction fiscale, la direction des finances publiques comptabilise scrupuleusement les sommes déclarées par les contribuables. Elles sont passées d'à peine 1,1 milliard d'euros en 2001 à près de 2,5 milliards d'euros en 2015, déclarés par quelque 5,5 millions de foyers fiscaux. Soit un montant moyen de 463 € par foyer, chiffre lui aussi en hausse par rapport à 2014 (+6,2 %).

Les plus âgés et les plus fortunés sont les plus généreux en volume (1204 € en moyenne), mais rapporté au revenu moyen, les moins de 30 ans font jeu égal, et même un peu mieux, que les plus de 70 ans. La générosité des jeunes générations « va de pair avec leur engagement croissant dans les associations et auprès de projets collectifs de tous ordres », commentent les auteurs de l'enquête.

Un quart des fondations dotées de moins de 100 000 €

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution : la digitalisation – encore faible mais croissante – des opérations, l'émergence de plateformes de financement participatif, l'importance de la part des donateurs à hauts revenus, l'augmentation de la pression fiscale qui encourage les contribuables à « affecter une partie de leur impôt aux causes de leur choix » au lieu de la transférer directement au percepteur. Sans parler de la multiplication des fondations et fonds de dotation, dont le nombre a explosé ces dernières années : on en comptait 4 546 fin 2016, contre 2 733 en 2011 (+ 66 % en cinq ans), d'après les chiffres du cabinet d'avocats Fidal.

Un quart des fondations sont dotées de moins de 100 000 €, selon l'Observatoire de la Fondation de France. Mais au total, elles gèrent ensemble 22 milliards d'euros d'actifs et dépensent 7,4 milliards d'euros par an, dont 1,5 milliard pour soutenir des projets à caractère social, médical, culturel, d'enseignement supérieur...

Autre signe des temps : alors qu'auparavant, il était courant d'avoir la générosité discrète, la philanthropie s'affiche désormais un peu plus. Les donateurs déclarent plus souvent leurs gestes au fisc, et les chefs d'entreprise font parfois de leur générosité une stratégie de communication. Signe qu'une conception plus anglo-saxonne gagne du terrain. Il faut dire que les pouvoirs publics continuent à encourager les actes de générosité, en concédant toujours d'importants avantages fiscaux aux philanthropes et mécènes.

Réforme

Plusieurs études, parues ces derniers temps, ont toutefois envisagé une réforme, afin d'inciter les ménages à anticiper la transmission de patrimoine et d'encourager la redistribution de richesses. En janvier, France Stratégie, un organisme de réflexion rattaché à Matignon, proposait ainsi un changement de la fiscalité des successions et des donations, avec un double objectif : rendre les transmissions plus précoces, pour éviter qu'à l'avenir des foyers de 80 ou 90 ans transmettent leurs biens à des foyers de 60 ou 70 ans ; et moins d'inégalités, alors que le patrimoine est de plus en plus concentré.

Parmi les pistes proposées, France Stratégie évoquait une révision du calcul des droits de mutation en ligne directe (aujourd'hui peu taxée) et indirecte (fortement taxée). Mais aussi, pour plus de fluidité, l'allégement des taxes sur les dons perçus avant l'âge de 40 ans